

CONVOICATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

ALES GROUPE

Société anonyme au capital de 28 242 582 €
Siège social : 99, rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris
399 636 323 R.C.S. Paris

Avis de réunion valant avis de convocation

MM. les actionnaires sont convoqués le 4 mars 2010 dans les locaux de la société situés 112-114, rue de La Boétie – Paris (8^{ème}) en assemblée générale ordinaire, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

- Rapport du Conseil d'administration.
- Approbation du projet de demande de radiation des titres de la Société des négociations sur le marché réglementé NYSE Euronext et d'admission concomitante aux négociations sur le système multilatéral de négociation organisé NYSE Alternext conformément aux dispositions de l'article L.421-14 du Code monétaire et financier.
- Pouvoirs en vue de la réalisation du transfert.

Projet de résolution unique

Résolution unique

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration :

- approuve, conformément aux dispositions de l'article L.421-14 du Code monétaire et financier, le projet de demande de radiation des titres de la Société des négociations sur le marché réglementé NYSE Euronext et d'admission concomitante aux négociations sur le système multilatéral de négociation organisé NYSE Alternext ;
- confère tous pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet de mettre en oeuvre ce transfert de cotation.

La demande d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour de cette assemblée par des actionnaires représentant au moins la fraction légale du capital social nécessaire doit être adressée au siège social par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, jusqu'à 25 jours avant l'assemblée générale. Toutefois, la demande doit être envoyée dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis lorsque celui-ci est publié plus de 45 jours avant l'assemblée générale. Les auteurs de la demande doivent justifier de la possession ou de la représentation du nombre requis d'actions, une première fois au moment de la demande et une seconde fois le troisième jour ouvré avant l'assemblée à 0 heure (heure de Paris), dans les conditions précisées par l'article R.225-71 du Code de commerce.

Les questions écrites peuvent être envoyées par lettre recommandée au président du conseil d'administration au siège social ou par voie de courrier électronique à l'adresse suivante : info@alesgroupe.com au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale. Elles doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

Le droit de participer aux assemblées générales est subordonné à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire – ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte si l'actionnaire réside à l'étranger – au troisième jour ouvré précédant l'assemblée générale à 0 heure (heure de Paris), soit dans les comptes de titres nominatifs tenus pour le compte de la société par son mandataire BNP PARIBAS Securities Services, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité est constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier en annexe au formulaire de vote à distance ou de procuration ou à la demande de carte d'admission établie au nom de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit. Une attestation est également délivrée à l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit. Une attestation est également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'assemblée et qui n'a pas reçu sa carte d'admission le troisième jour précédant l'assemblée à 0 heure (heure de Paris).

A défaut d'assister personnellement à cette assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- 1°) adresser une procuration à la société sans indication de mandataire ;
- 2°) voter par correspondance ;
- 3°) donner une procuration à un autre actionnaire ou à son conjoint.

Tout actionnaire souhaitant voter par correspondance ou par procuration peut solliciter, par écrit, un formulaire de vote par correspondance ou par procuration auprès de la société ou auprès de BNP PARIBAS Securities Services, GCT, services des assemblées, Grands Moulins de Pantin – 9, rue du Débarcadère – 93761 Pantin Cedex. La demande doit être reçue au plus tard six jours avant la date de la réunion.

Le formulaire devra être renvoyé de telle façon que les services de BNP PARIBAS Securities Services puissent le recevoir au plus tard trois jours avant la date de tenue de l'assemblée.

Lorsque l'actionnaire a déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation, il ne peut plus choisir un autre mode de participation à l'assemblée.

Le présent avis vaut avis de convocation, sous réserve qu'aucune modification ne soit apportée à l'ordre du jour à la suite de demandes d'inscription de projets de résolutions présentées par des actionnaires.

Dans le cas où le quorum ne pourrait être atteint, lors de cette assemblée, une seconde réunion appelée à statuer sur les points de l'ordre du jour n'ayant pu être soumis au vote serait réunie le 30 mars 2010 à 9h30 dans les locaux des Laboratoires Phytosolba, 35, avenue Franklin D. Roosevelt (2^{ème} étage), 75008 Paris.

Le Conseil d'Administration.

1000094